

entre le Bureau des stupéfiants, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et la Gendarmerie royale, ne laissent rien à désirer. Une liaison tripartite très étroite et très satisfaisante est aussi maintenue entre le ministère de la Santé nationale, le ministère de la Justice et la Gendarmerie royale, en ce qui regarde toutes les questions juridiques, y compris l'organisation des poursuites ainsi que l'étude des lois actuelles ou des projets de loi qui ont trait à la régie des stupéfiants.

M. Hossick, chef du Bureau des stupéfiants, est aussi le représentant du Canada à la Commission des Nations Unies pour les stupéfiants. Il est parfaitement au courant du trafic international et de l'opération des règlements internationaux. Si je comprends bien, M. Hossick doit comparaître devant le Comité. Je m'abstiendrai donc de parler des aspects internationaux du trafic des stupéfiants.

Je désire toutefois déclarer au Comité que la liaison entre les ministères intéressés, en tout ce qui regarde ce trafic, est très étroite et très satisfaisante. J'ajouterai que le système de surveillance établi par le Bureau des stupéfiants est si efficace qu'il y a peu ou point de coulage du marché régulier au marché illicite des stupéfiants.

Collaboration avec les autres services de police.—Je mentionnerai ici que la plupart des grands corps de police municipaux, au Canada, maintiennent une brigade spéciale d'enquête sur les stupéfiants qui travaille étroitement avec les brigades de stupéfiants de la Gendarmerie royale. Celle-ci s'occupe particulièrement des enquêtes sur les trafiquants. Dans l'ensemble, la collaboration entre la Gendarmerie et les polices municipales est très satisfaisante.

Il serait discourtois de ma part de ne pas signaler aussi les liens étroits qui nous unissent au Bureau des stupéfiants des États-Unis ainsi que l'assistance appréciable que nous recevons de cette agence et qui est excellente.

J'ajouterai aussi que nous sommes membres de la Commission internationale de police criminelle, organisme qui a un Bureau à Paris. A titre de membre canadien, nous avons accès à ce Bureau et à ses dossiers, et il nous est permis d'y puiser en tout temps pour obtenir des renseignements sur le trafic et la régie des stupéfiants, c'est-à-dire sur ce qui regarde l'application des lois. Nous maintenons aussi un agent de liaison à Londres et un autre à Washington. Ces agents établissent la liaison au besoin, en ce qui regarde le trafic des stupéfiants.

Le trafic des stupéfiants.—Ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a dit dans la déclaration qu'il a lue devant le Comité, le trafic des stupéfiants est dirigé par diverses personnes et donne des bénéfices considérables. Il serait peut-être utile que j'expose sommairement ce qu'est ce trafic et quels sont ses divers échelons. Lorsque je parle ici, et tout le long de ma déclaration de toxicomanes, il s'agit de toxicomanes criminels, c'est-à-dire des toxicomanes qui recourent au crime pour satisfaire leur passion ou qui se procurent leurs drogues de sources illicites. Ces conditions, d'habitude, marchent de pair.

Je ferai remarquer ici que nous avons affaire à un trafic interlope et que, pour cette raison, les méthodes utilisées par ce trafic, l'écoulement de ses marchandises, ses prix et ses bénéfices ne peuvent pas se déterminer ou se décrire aussi clairement que s'il s'agissait d'un négoce normal. Les transactions, effectuées, bien entendu, dans le plus grand secret, sont préparées par des rencontres avec des contacts et des intermédiaires qui changent sans cesse et qui sont tous des criminels. La nature même de ce trafic provoque des situations particulières et complexes.

Par exemple, il peut très bien arriver,—et, de fait, la chose se produit souvent,—que, à peu près dans le même temps, des stupéfiants passent la frontière canado-américaine, dans les deux directions, ou bien circulent entre deux points du Canada. Un acheteur, au Canada, peut, par l'intermédiaire de ses